

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

***Délégation à la Sécurité Routière***

Paris, le - 2 JAN. 2018

SOUS-DIRECTION DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE  
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

BUREAU NATIONAL DES DROITS À CONDUIRE

Affaire suivie par

Réf. .

Maître Yohan DEHAN  
174 rue de Courcelles  
75017 Paris

Maître,

Par courrier en date du 27 novembre 2017, vous avez de nouveau appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre cliente, Mme

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que le stage de sensibilisation à la sécurité routière qu'elle a suivi les 30 et 31 octobre 2017 a bien été enregistré dans son dossier de permis de conduire, lequel est doté de six points, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur  
et par délégation,  
l'adjointe au chef du bureau national  
des droits à conduire



Carolyn CHARLET